Le territoire :
un espace à vivre, un espace à aménager

Maison de l'urbanisme
LORRAINE ARDENNE

Une réalisation de la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne, avec le soutien de la Wallonie

Le **territoire**, c'est une portion de l'espace terrestre. Si cette notion peut faire penser spontanément à un espace privé, il concerne aussi des espaces communs. Au-delà du cercle familial, nous partageons en effet de nombreux lieux avec d'autres personnes ou groupes de personnes aussi bien lors de nos études que lorsque nous travaillons, circulons, consommons, voyageons…

Il est donc nécessaire d'**aménager le territoire**, c'est-à-dire, organiser le cadre de vie de la collectivité. C'est une thématique complexe car elle fait intervenir de nombreuses questions concernant aussi bien le logement que les transports, l'environnement, le social… Pour qu'hommes et activités puissent coexister, les autorités publiques doivent donc décider comment aménager le territoire et lui permettre de se développer de façon cohérente. Pour cela, elles ont mis en place une série d'outils juridiques basés sur une étude de la situation existante et une réflexion sur son évolution possible, sans oublier la participation des citoyens.

L'aménagement du territoire concrétise un projet de société qui doit s'inscrire dans la durée. Il nous concerne tous parce qu'il touche à notre cadre de vie au quotidien. Cette prise de conscience peut faire de chaque individu plus qu'un simple usager du territoire mais un citoyen concerné.

QUELQUES FACETTES D'UNE VILLE

QUELQUES FACETTES D'UNE COMMUNE RURALE

Qu'est-ce que le territoire ?
Quelles sont les limites de mon territoire ?
Pourquoi et comment le partager ?

Caroline, si tu rangeais ta chambre ?
Pourquoi ? Elle est très bien comme ça, ma chambre ! J'en fais ce qu'il me plaît : c'est mon territoire !
Ton territoire ? C'est quoi, ton territoire ?
Mon « chez moi », où je fais ce que je veux. Rangée ou pas rangée, ce qui se passe dans ma chambre ne regarde que moi.
Et dis-moi, ton territoire s'arrête-t-il à la porte de ta chambre ?
Eh bien, je suis aussi chez moi au salon, à la salle de bains, à la cuisine, au jardin…
Que tu partages avec la famille.
Dans la rue, le parc…
Que tu partages avec les enfants du quartier.
A l'école, dans la cour de récré…
Que tu partages avec tes petits camarades.
Mon territoire s'étend au quartier, jusqu'à la piscine, la bibliothèque…
Un territoire commun aux habitants qui y vivent.
C'est aussi mon pays, que je visite avec ma classe en excursion, ou que nous parcourons quand nous allons chez Mamy de Mouscron ou chez Mamy de Liège… Et le monde, que je visiterai quand je serai grande ! Oui, le monde est MON territoire !
Ah, quel enthousiasme, futur maître du monde ! Mais le monde, depuis le seuil de ta chambre jusqu'aux villes les plus lointaines, jusqu'aux déserts arides et aux sommets neigeux, jusqu'aux mers de Chine et d'ailleurs, le monde t'appartient, mais tu le…
Je le partage, d'accord. Avec ma famille, mes copains, les habitants de mon quartier, de mon pays, de la terre entière.
Tu vois où je veux en venir ?
Il ne s'agit pas d'y faire n'importe quoi, n'est-ce pas ? Pas trop de désordre personnel dans mes territoires partagés ? OK, message reçu. Je vais ranger… la salle de bains.

Extrait de : COSTERMANS D., 2001. *L'aménagement du territoire expliqué aux enfants*, Ed. Luc Pire et Ed. de la Chambre de Commerce et d'Industrie SA, MRW, DGATLP.

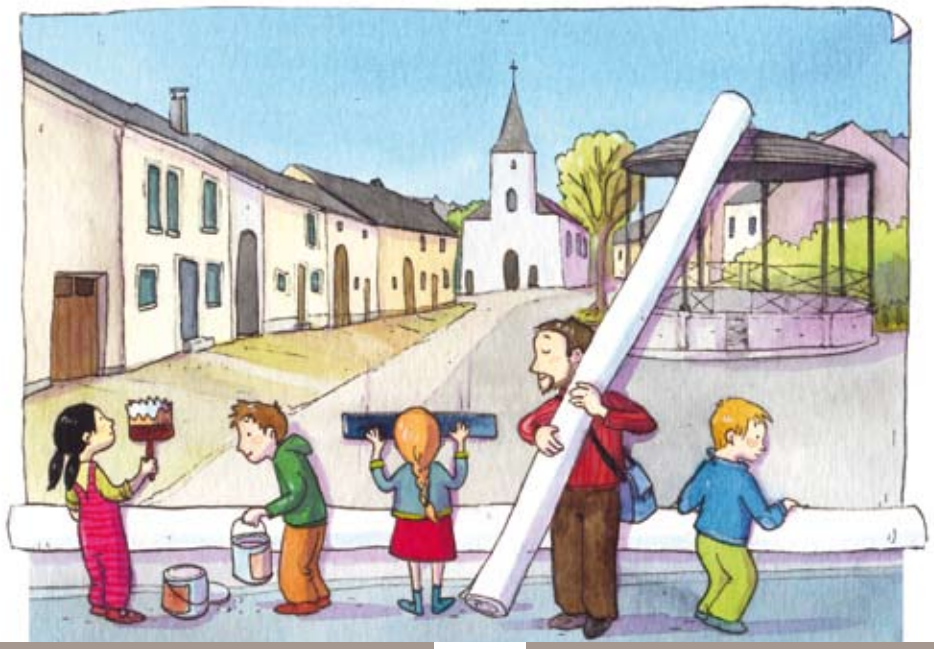

Illustration tirée du «village en bandoulière», outil pédagogique de la Fondation rurale de Wallonie.

Depuis la Préhistoire, les hommes ont modifié leur territoire, aussi bien dans les villes que dans les campagnes.

LES CAMPAGNES

Le milieu rural a connu une évolution progressive. Pendant des siècles, les espaces ruraux ont principalement été consacrés aux activités agricoles. Pour permettre leur mise en culture, les hommes ont modifié leur environnement, par exemple en défrichant les forêts. Avec des moyens limités, ils ont exploité les ressources locales, en s'adaptant aux contraintes naturelles comme le relief, l'hydrographie, le sous-sol ou le climat. Ces facteurs ont structuré les paysages, déterminé un habitat et des pratiques agraires diversifiées, associées à de petites industries rurales (forges, tanneries, moulins…).

Le **19ème siècle** est le siècle de l'industrialisation. Cette période de changements a marqué les villes et le milieu rural. Les progrès techniques et la mécanisation du travail des champs ont permis de cultiver des surfaces de plus en plus étendues, avec une main d'œuvre réduite. Celle-ci s'est donc en partie déplacée vers les villes, générant un exode rural. Par ailleurs, l'apparition du train puis du tram a contribué à ce mouvement et au désenclavement des campagnes.

Depuis la seconde moitié du 20ème siècle, l'évolution des techniques a changé les pratiques agricoles mais aussi la taille et la localisation des exploitations. D'autres fonctions se sont développées comme le tourisme ou le secteur tertiaire. Avec l'avènement de la voiture individuelle, les lieux de vie (travail, loisirs, logement…) se diversifient et s'éloignent les uns des autres. L'habitat, majoritairement « quatre façades », s'étale dans les campagnes, en bordure des villages. Certains paysages en sont altérés et les coûts engendrés par cette urbanisation parfois galopante doivent être supportés par la collectivité.

De nos jours, le monde rural est pluriel. Les enjeux en matière d'aménagement du territoire sont notamment la maîtrise de l'étalement de l'habitat, la multifonctionnalité des espaces et le développement d'une mobilité plus durable, dans le respect de ses spécificités.

LES VILLES

Au Moyen Age, de nombreuses agglomérations se sont développées, pour devenir des villes. Le commerce et l'artisanat ont permis leur essor. Ce type d'économie a déterminé l'emplacement de nombreux centres, à proximité des routes et des voies navigables. La présence de places où se tenaient les marchés ou le regroupement de certains artisans a ainsi structuré le plan des villes.

Le 19ème siècle a été un siècle de grands changements. L'évolution des techniques a débouché sur une révolution industrielle. L'artisanat a fait place à de nouveaux modes de production. De nombreux secteurs d'activité se sont développés : aciéries, verreries, filatures… Ces industries se sont surtout implantées près des bassins houillers, des voies d'eau navigables et de chemin de fer. Elles étaient aussi situées à proximité des villes qui abritaient l'importante main d'œuvre nécessaire à leur fonctionnement. Les centres urbains ont donc connu une croissance démographique considérable et les quartiers industriels, peuplés par les ouvriers, se sont multipliés. L'industrialisation a entraîné de profondes modifications économiques et sociales mais aussi dans l'organisation du territoire.

Après la seconde guerre mondiale, de nombreuses industries ont disparu tandis qu'une économie tournée vers de nouveaux secteurs tels que l'électronique, l'informatique ou le secteur tertiaire émergeaient. Les anciennes usines ont été désaffectées et les quartiers ouvriers se sont paupérisés. De nouvelles industries et services se sont implantés à la périphérie des villes, à proximité des voies de communication. Il y a également eu un changement dans les lieux d'habitations, avec un déplacement dans la périphérie urbaine et vers les campagnes, facilité par un accès de plus en plus généralisé à la voiture.

De nos jours, il existe une volonté de redynamiser la ville et lui conserver son attractivité.

LES RELATIONS VILLES/CAMPAGNES : À LA RECHERCHE D'UNE COHÉSION TERRITORIALE

L'abandon partiel des centres-villes et la dilution de l'habitat dans les campagnes, la mono-fonctionnalité des espaces dédiés notamment à la résidence, à l'industrie, aux commerces ou à l'agriculture et la voiture bon marché génèrent des nuisances environnementales, économiques et sociales. Face aux défis démographiques et climatiques du 21ème siècle, la réorientation du développement vers des processus plus durables est indispensable.

La prise en compte des spécificités de chaque territoire et de ses potentialités de développement dans un équilibre villes/campagnes contribuera à atteindre ces objectifs.

Aujourd'hui, un dialogue ville/campagne est plus que jamais essentiel pour maintenir une cohésion territoriale et travailler ensemble à relever les défis économiques et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

Chaque localité a connu une évolution, qui se prolonge encore aujourd'hui. Cette histoire a laissé des traces dans son plan actuel. A partir de sa forme, de l'organisation des rues, de l'existence d'un noyau ancien ou de la façon dont les habitations se répartissent dans les différents quartiers, il est possible de les déceler.

Les exemples d'Athus et de Nothomb.

Parmi les sources cartographiques anciennes figure la carte de Ferraris (établie entre 1771 et 1778).

L'habitat traditionnel d'Athus se compose principalement de fermes.

Les fermes formant le noyau ancien de Nothomb s'articulent de part et d'autre des rues et façonnent le paysage intérieur du village.

L'important passé industriel de la localité se marque dans les ensembles de maisons ouvrières.

Un quartier créé dans les années 1980 prolonge la structure du centre traditionnel, sans oublier l'aménagement d'un espace public.

L'urbanisation s'y poursuit encore aujourd'hui.

Les constructions récentes s'inscrivent dans une même démarche, avec une réflexion sur l'implantation, la volumétrie, les matériaux et l'expression architecturale.

Croissance démographique rapide, exploitation effrénée des ressources naturelles, changement des modes de vie et de consommation, autant de constats pour notre planète en ce début de troisième millénaire. Si ce phénomène trouve ces racines il y a deux siècles, il prend de plus en plus d'ampleur et suscite un certain nombre de questions. Comment concilier progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète ? Comment répartir les richesses entre les pays riches et ceux moins développés ? Comment faire en sorte de léguer une terre en bonne santé à nos enfants ?

Le concept de développement durable est né de ces interrogations. Il est défini comme un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Pour y parvenir, il faudra que l'ensemble de la société, pouvoirs publics, entreprises et citoyens, œuvrent à trois niveaux : économique, social et environnemental. Deux autres pilliers sont maintenant pris en compte dans la perspective d'un développement durable : la culture et la gouvernance.

Le SDER, c'est le Schéma de Développement de l'Espace Régional. Il s'agit d'un document d'orientation qui donne une description complète du territoire wallon et propose des lignes directrices pour sa gestion future.

La gestion parcimonieuse du sol, c'est la volonté d'aménager l'espace :
- *en évitant la dispersion de l'habitat,*
- *en densifiant l'habitat autour des centres,*
- *en recyclant les terrains à l'abandon…*

L'aménagement du territoire est un des domaines où il est possible d'agir. Cela passe notamment par une structuration adéquate de l'espace et une valorisation du patrimoine bâti, naturel et paysager et des ressources naturelles. Ces deux objectifs sont repris dans un des outils d'aménagement du territoire mis en place par le Gouvernement, le SDER.

Structurer le territoire, c'est y disposer de manière appropriée tous les éléments nécessaires (logements, équipements, commerces, entreprises, exploitations agricoles…) et **gérer les relations entre eux**. De nombreux moyens peuvent être mis en œuvre pour y contribuer. Afin d'éviter de gaspiller l'espace et de déstructurer les villes et villages, il faudra par exemple réfléchir à une **gestion parcimonieuse du sol**, aussi bien pour les logements que les activités. Cela peut se faire par une densification de l'urbanisation autour des centres et une réduction de la taille des terrains. Une autre solution pour concentrer les activités et les logements est la réaffectation de bâtiments ou d'anciens sites industriels désaffectés.

La Wallonie est aussi riche d'un patrimoine naturel, bâti et paysager qui mérite d'être protégé et valorisé. En ce qui concerne le patrimoine naturel, faune et flore, il est possible d'aller plus loin, en mettant en place une politique de développement de la nature sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones urbanisables. L'aménagement du territoire peut y contribuer par la préservation des **milieux naturels** et donc des **espèces** qu'ils abritent. L'urbanisation a aussi un impact important sur les paysages, tant urbains que ruraux. Le territoire doit donc être aménagé de façon à les protéger et à préserver leurs qualités.

Le **patrimoine bâti** fait également l'objet d'une attention particulière de la part des autorités mais aussi du grand public. Sa conservation répond au besoin de trouver dans le cadre de vie des points de repère sur lesquels peut se fonder une identité culturelle collective. Plus largement, le patrimoine bâti est un facteur d'attraction pour les habitants et les entreprises et de qualité pour le cadre de vie. Sa réaffectation peut aussi répondre à des besoins en bureaux, logements…

L'aménagement du territoire doit également avoir pour objectif la préservation et l'utilisation parcimonieuse des **ressources naturelles**. Qu'il s'agisse de l'eau ou d'autres ressources issues du sous-sol.

Le développement durable n'est pas seulement l'affaire des responsables politiques ou des acteurs spécialisés. Il dépend du comportement de tous. Chacun doit notamment prendre conscience de l'importance de préserver les ressources et notre patrimoine qu'il soit bâti, naturel ou paysager. Les actes posés individuellement et collectivement ont un impact sur le futur de notre territoire.

*Idéalement, l'aménagement du territoire devrait avant tout reposer sur un **projet de territoire**. Ce projet de territoire couvre tous les aspects de la société et constitue une synthèse de toutes les politiques sectorielles : économie, environnement, vie sociale, mobilité…*

La production privée de gaz à effet de serre est quasiment aussi importante que celle des secteurs de l'agriculture et de l'industrie. Pour lutter contre le réchauffement climatique, nous devons donc nous interroger sur notre façon de nous déplacer, de nous chauffer… Qu'est-il possible de faire lors de la construction d'un nouveau quartier pour réduire les transports, limiter la consommation d'énergie des bâtiments… ?

Pensez développement durable, c'est penser :

- *à éviter la dispersion de l'habitat,*

Un modèle d'habitations fréquent dans la seconde moitié du 20ème siècle, consommateur d'espace et d'énergie.

Un modèle plus durable, composé de constructions mitoyennes regroupées autour d'une place enherbée au coeur d'un village.

- *à recycler les terrains à l'abandon,*

Un quartier urbain a pu être redynamisé par la construction, à l'emplacement d'un ancien chancre, d'un ensemble de services, commerces et logements. Les espaces publics ont également fait l'objet d'une attention particulière.

- *à protéger et réaffecter le bâti ancien,*

Cette ancienne ferme a été réaffectée dans le souci du patrimoine et des performances énergétiques.

Cette ancienne chapelle abrite désormais au coeur de la ville une bibliothèque et des salles multimédia.

- *à préserver le patrimoine naturel et à être attentif aux ressources naturelles de notre environnement...*

L'aménagement du territoire doit contribuer à préserver nos paysages en s'interrogeant sur les lieux où construire et sur la façon de le faire.

L'aménagement des abords de bâtiments communaux a été ici l'occasion de créer un verger didactique et un parking témoignant de préoccupations durables (choix des matériaux…).

Définir l'urbanisme n'est pas chose aisée. La frontière est mince entre aménagement du territoire et urbanisme. Parfois, on considère que l'urbanisme correspond au passage de la planification à la troisième dimension. Dans la réalité, les choses ne sont pas si tranchées. On peut aussi considérer qu'entre les deux matières, il y a un changement d'échelle, l'urbanisme s'attachant à préciser l'affectation et à définir la morphologie générale d'un quartier, d'un site à réaffecter…

Chaque ville, bourg ou village a une structure propre, influencée par le site naturel où il s'est implanté, par son histoire, par son développement économique… Il se divise ensuite souvent en plusieurs quartiers où se retrouvent des modes d'urbanisation propres à une époque donnée ou à des fonctions particulières : rue bordée de hautes habitations bourgeoises en contexte urbain, ensemble de fermes précédées d'une cour en contexte rural, quartier de gare, cité sociale… Les bâtiments qui les composent présentent généralement des caractéristiques communes et **façonnent l'espace public**.

Chaque nouvelle habitation ou groupe de nouvelles habitations doit donc contribuer à maintenir voire renforcer la qualité du cadre de vie des habitants. L'urbanisme va veiller à ce que tout acte de construction dans un quartier existant ou un site non bâti soit compatible avec son contexte. En fonction de ce contexte et de ses caractéristiques, plusieurs réponses peuvent être apportées : prolonger une structure bâtie cohérente (un quartier urbain homogène, le noyau traditionnel d'un village), bâtir en rupture d'un contexte dénaturé ou sans qualité, innover quand il s'agit d'urbaniser une nouvelle zone… Cette recherche de qualité ne doit pas occulter d'autres aspects de la conception tels que la mixité fonctionnelle et sociale ou la mobilité.

L'urbanisme doit aussi faire le lien avec le **paysage**, en mesurant l'impact des nouvelles constructions sur la silhouette paysagère urbaine ou rurale.

L'urbanisme doit avant tout être une réponse au contexte de la zone à planifier, qu'il en soit le prolongement s'il est de qualité ou s'en détache s'il est déstructuré.

Urbanisme et développement durable

L'urbanisme durable implique une autre façon de construire plus soucieuse d'enjeux environnemenatux ou sociétaux. Environnementaux par un usage raisonné des ressources utilisées, par une réduction de l'empreinte écologique du quartier et de ses habitants (priorité donnée à la mobilité douce, à la gestion des eaux et des déchets…), par l'accessibilité en transports en commun… Sociétaux par l'aménagement d'espaces conviviaux, la diversité des fonctions, une dimension de mixité sociale ou intergénérationnelle…

Illustration tirée du «village en bandoulière», outil pédagogique de la Fondation rurale de Wallonie.

Un quartier de ville à densifier, un lotissement à créer dans un village : des contextes différents, des solutions adaptées à chacun d'eux.

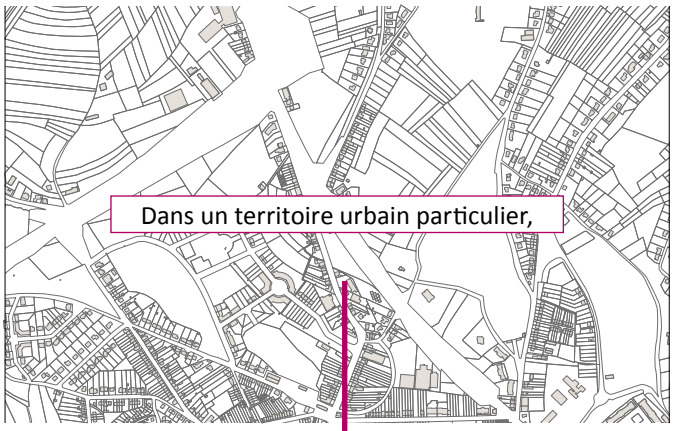

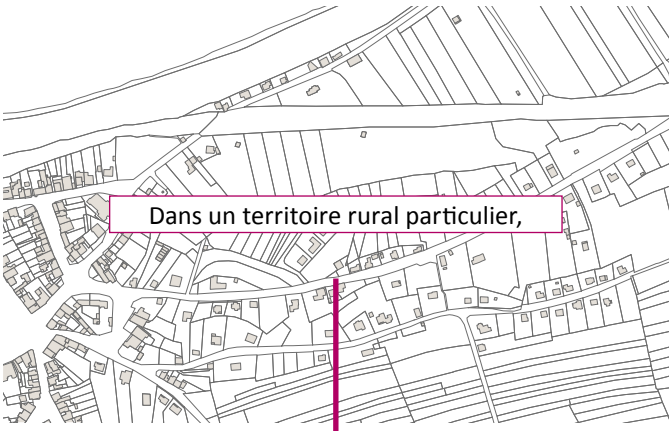

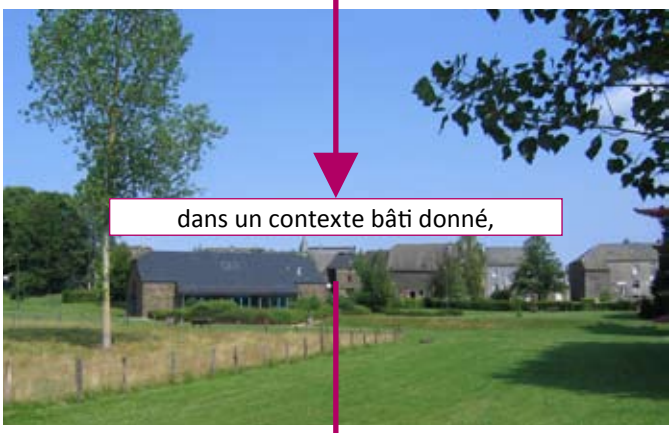

Maillon incontournable de l'aménagement du territoire, l'architecture est l'**art de bâtir**. Elle a une connotation technique mais aussi une résonance historique et culturelle. Des styles se sont en effet succédé au fil des époques. A l'évocation de l'architecture gothique, tout un chacun a en mémoire l'un ou l'autre édifice civil ou religieux. A l'image de la peinture ou de la sculpture, l'histoire retiendra certaines œuvres architecturales majeures tandis que d'autres laisseront une trace plus discrète mais non dénuée de savoir-faire.

Ce mouvement se poursuit aujourd'hui encore, la création architecturale d'aujourd'hui préfigurant le patrimoine bâti de demain. De plus, toute production architecturale est le reflet d'une société dans sa globalité et contribue à définir son identité.

Religieuse, militaire, civile, traditionnelle, l'architecture peut se définir selon différents critères. Cependant, d'un point de vue urbanistique, il est important de distinguer :

- **l'architecture résidentielle**,
- l'**architecture à vocation collective** (qu'elle soit d'initiative publique ou privée), composée notamment de maisons communales, gares, bureaux, musées, halls sportifs, écoles…

Si la construction d'un bâtiment a pour mission première de répondre à un besoin ou à une fonction donnée (habiter, s'instruire, se déplacer, consommer…), les volumes à vocation collective se distinguent de la production privée par l'ampleur des bâtiments, par la valeur culturelle ou politique des choix esthétiques… Ils sont le reflet du « collectif » et non de l'« individuel ». A ce titre, ils ont une place de choix dans le paysage bâti.

En ce qui concerne l'architecture à fonction d'habitation, aussi modeste soit-elle, sa qualité tiendra essentiellement dans le fait que la nouvelle construction réponde au contexte dans lequel elle viendra s'insérer.

Architecture peut aussi rimer avec rénovation. Si le respect de l'existant doit primer, l'entretien d'un bâtiment, les interventions nécessaires à une nouvelle affectation, une isolation plus performante doivent se faire de façon sensible et marquer leur temps.

Plus que jamais, la qualité de l'architecture contemporaine s'appréciera au regard de sa capacité à intégrer les multiples défis environnementaux, sociaux, économiques et culturels.

Schéma de développement de l'espace régional (SDER) I Extrait tiré des propositions d'objectifs approuvées par le **Gouvernement wallon le 28 juin 2012.**

Architecture et développement durable

Parce que l'architecture contemporaine se définit aussi en regard de nouvelles exigences environnementales, elle doit évoluer, à l'instar de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans le sens du développement durable. La performance énergétique des bâtiments sera ainsi optimisée, d'une part dans la conception du bâtiment lui-même (regroupement avec d'autres bâtisses, ensoleillement le plus favorable, prise en compte du relief, de la végétation, compacité des volumes…) et d'autre part dans la qualité des techniques et de leur mise en œuvre (isolation, chauffage, ventilation, énergies renouvelables…). Gestion durable du chantier, des eaux usées, des déchets et utilisation de matériaux naturels ou recyclables complètent la démarche.

Illustration tirée du «village en bandoulière», outil pédagogique de la Fondation rurale de Wallonie.

Une architecture multiple, représentative d'une époque, d'une fonction, d'un territoire…

Architecture publique, architecture privée, différence de fonctions, différence d'expressions…

L'architecture, ce ne sont pas uniquement de nouvelles constructions. Ce sont aussi des rénovations.

Des éléments pour apprendre

Le territoire de la Wallonie a toujours évolué mais les changements s'accélèrent et les espaces disponibles diminuent. Il est donc important de ne pas les gaspiller et de bien réfléchir à la façon de les aménager. Quels territoires réserver à l'agriculture ? Où bâtir un quartier résidentiel ? Comment répondre aux besoins de terrains des entreprises ? Il a fallu fixer les règles du jeu, mettre en place des outils pour un aménagement du territoire cohérent. Ces outils ont été rassemblés dans le **code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE)**.

L'aménagement du territoire est conçu au départ du **schéma** de développement de l'espace régional. D'autres **plans** et **règlements** fixent les grandes lignes du territoire et de ses développements futurs. Ces outils de planification concernent le territoire régional ou communal. Quelques exemples…

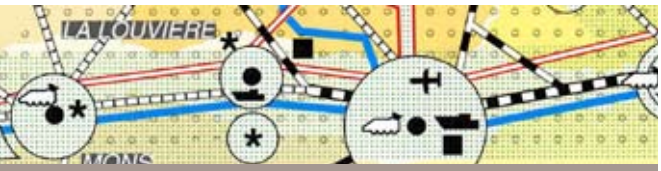

Le **SDER** est le schéma de développement de l'espace régional. Il s'agit d'un document d'orientation qui donne une description complète du territoire wallon et propose des lignes directrices et des objectifs pour sa gestion future. Datant de 1999, le SDER est instrument évolutif, actuellement en révision.

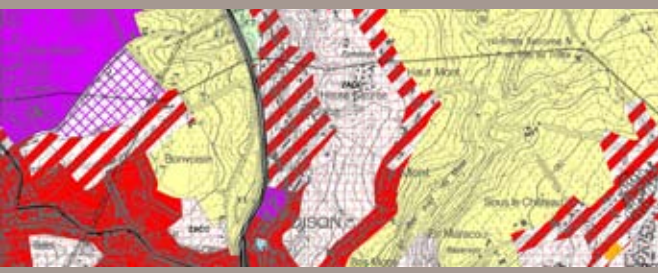

Les **plans de secteur** fixent les affectations du sol. A partir d'une série de cartes, le territoire est divisé en deux grands types de zones : les zones destinées à l'urbanisation (habitat, habitat à caractère rural, service public et équipements communautaires, loisirs, activités économiques, extraction) et les zones non destinées à l'urbanisation (agricole, forestière, d'espaces verts, naturelle, de parc). Les plans de secteur font partie de la catégorie des plans réglementaires.

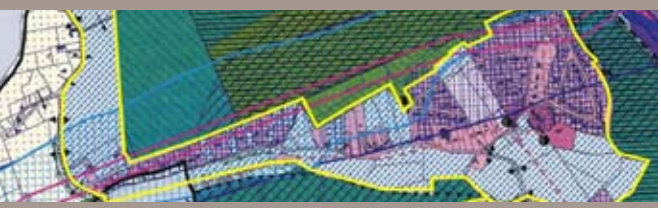

Le **schéma de structure communal** est un document d'orientation qui, sur base d'un état des lieux, indique comment une commune souhaite gérer et développer son territoire. L'urbanisation, la mobilité ou la protection du patrimoine et de l'environnement sont quelques-uns des thèmes qui peuvent y être abordés. Les options d'aménagement se traduisent par une série de cartes.

Le **plan communal d'aménagement** est un document qui couvre une partie du territoire communal. Il précise le plan de secteur en détaillant l'affectation du sol, par exemple à l'échelle d'un quartier. Il comprend les affectations du sol, les options d'aménagement, des prescriptions urbanistiques comme les gabarits des constructions, les matériaux utilisés, les pentes de toiture… Il permet aussi de réviser dans certaines conditions le plan de secteur et de modifier l'affectation actuelle d'une zone.

Le **permis d'urbanisme** est une autorisation de réaliser certains actes et travaux, comme la construction d'un bâtiment. Il doit tenir compte des prescriptions des plans et règlements d'application sur le terrain concerné. Pour des ensembles d'habitations, l'urbanisation est encadrée par un **permis d'urbanisation**.

Illustration tirée du «village en bandoulière», outil pédagogique de la Fondation rurale de Wallonie.

Il existe une autre catégorie d'**outils d'aménagement dits « opérationnels »**. Ils sont mis à la disposition des communes pour améliorer le cadre de vie et redynamiser certains quartiers à l'intérieur des villes ou pour réaffecter d'anciens sites à vocation économique.

A noter que pour recueillir l'avis des citoyens, différents mécanismes de consultation existent que ce soit par l'intermédiaire de **commissions d'avis**, communale ou régionale, regroupant des représentants de la société civile ou par l'intermédiaire d'enquêtes publiques.

Une réalisation de la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne, avec le soutien de la Wallonie I Septembre 2012

Des éléments pour comprendre

A travers un extrait de la carte de Ferraris (établie entre 1771 et 1778) et une vue aérienne de la localité, il est possible de mesurer le développement d'un territoire à travers le temps. De nombreux outils existent pour encadrer son aménagement présent et à venir. L'exemple de Martelange.

Un extrait de la carte de Ferraris.

Une vue aérienne de Martelange aujourd'hui.

Le plan de secteur à Martelange a réservé une place importante à la zone d'habitat, dans un environnement largement boisé.

Un schéma de structure a été mis en place pour préciser les orientations que la commune souhaite donner au développement de son territoire.

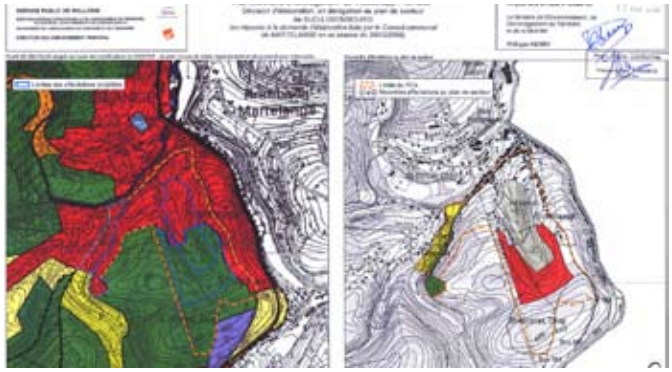

Pour aller plus loin et donner une nouvelle affectation à certaines parties de son territoire, Martelange a élaboré un plan communal d'aménagement pour réviser le plan de secteur.

Dans la catégorie des outils opérationnels, Martelange comprend plusieurs sites à réaffecter, dont le site d'activités économiques dit « Moulin Kuborn ». Il a été assaini, en parallèle à la rénovation du moulin et à sa réaffectation (locaux de l'Administration communale et du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier).